



## **PROPOSITION I.R.C**

### **INSPECTION REGLEMENTAIRE des CENTRIFUGEUSES**

#### *A/-Objectif:*

Exigées par l'article **R.4721-11 du Code du Travail**, les vérifications périodiques ont pour **objectif de déceler**, en **temps utile**, toute **détérioration** susceptible de **créer des dangers**. Il doit être remédié aux défauts constatés, conformément à l'obligation de sécurité définie au 1er chapitre de l'article L.233-5-1 et aux dispositions des articles R.4721-1 et suivants, par l'obligation de **maintien en état** de conformité (art. R.4721-1) Créé par [Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. \(V\)](#)

- Dans certains cas, des contraintes particulières peuvent conduire à des **états d'usure**, des dysfonctionnements ou des détériorations non visibles, sans vérifications particulières. C'est en fonction du caractère **soudain** ou **imprévisible** des **risques** encourus par les **opérateurs**, que la liste de l'arrêté du 5 mars 1993 a été établie.

#### *B/-Les vérifications:*

- Les vérifications doivent porter sur l'ensemble des éléments dont la détérioration est susceptible de créer un danger. Ces vérifications sont limitées aux parties visibles et aux éléments accessibles par démontage des carters ou des capots.

#### *B1/- Vérification visuelle de l'état physique du matériel*

- Stabilité de la machine et de ses équipements, fixation des éléments qui pourraient tomber ou être projetés.
- **Fixation des éléments de protection.**
- Etat des matériaux, notamment **détection des fissures**, déformations et oxydations anormales.
- Etat de propreté, notamment accumulation de poussières, de déchets et de copeaux.
- Etat des filtres et des échappements.
- Etat des liaisons et des raccordements électriques, hydrauliques et pneumatiques.

#### *B2/-Vérification des éléments fonctionnels concourant au travail*

- Présence et fonctionnement des dispositifs de protection dans tous les modes D'utilisation.
- Caractéristiques anormales de fonctionnement, notamment bruits, vibrations, températures, et chocs.

#### **Consulting Industrial Systems Centrifuges**

8bis route de Malaval 38460 Saint Romain de Jalionas

Tel : 06 99 42 50 03 email : [cisc@cisc-France.com](mailto:cisc@cisc-France.com)

SARL au capital de 7500 Euros RCS Vienne 448 431 072 Code APE 3312Z

- Fonctionnement des dispositifs d'arrêt automatique ou à actionnement volontaire.
- Fonctionnement des dispositifs d'arrêt associés à une fonction de protection.

***B3/-Vérification des réglages et des jeux***

- Niveau des fluides.
- Pression d'air et d'huile.
- Etat des ressorts notamment dans les dispositifs de freinage et d'embrayage.
- Appréciation des jeux anormaux dans les organes mécaniques de commande.
- Etat des pièces d'usure notamment garniture de freins et d'embrayage.
- Réglage des fins de course.

***B4/-Vérification de l'état des indicateurs.***

- Etat des appareils de mesure notamment manomètres, thermomètres, tachymètres.
- Etat des dispositifs de signalisation notamment voyants et inscriptions.

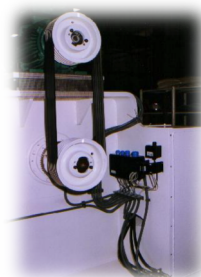
**PRESENTATION DE LA CHECK- LIST**

Trente pages pour diagnostiquer les centrifugeuses, conçue pour répondre aux besoins de la réglementation, et surtout dans l'objectif de rassurer les utilisateurs de ces équipements.

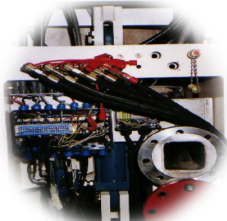
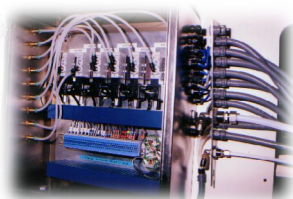
Contrôle de corrosion de la cuve  
et des équipements internes



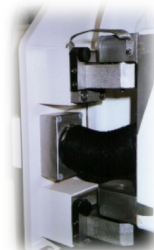
*Contrôle de  
la transmission  
du moteur*



Vérification des raccordements



Contrôle des charnières



**Consulting Industrial Systems Centrifuges**

8bis route de Malaval 38460 Saint Romain de Jalionas

Tel : 06 99 42 50 03 email : [cisc@cisc-France.com](mailto:cisc@cisc-France.com)

SARL au capital de 7500 Euros RCS Vienne 448 431 072 Code APE 3312Z